ADMINISTRATION
COMMUNALE D'ATTERT

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

LES ENFANTS D'ABORD

PROJET D'ACCUEIL



Introduction

La commune d'Attert a mis en place un accueil extrascolaire réparti dans ses huit écoles communales, à savoir : **Attert, Enova, Heinstert, Nobressart, Nothomb, Thiaumont, Metzert, et Tontelange.**

Ce service a été baptisé **« Les Enfants d'abord »** car le bien-être de l'enfant, au quotidien, est au cœur de nos préoccupations.

Il vise à répondre aux besoins d'accueil des enfants **en dehors des heures scolaires, y compris avant et après l'école, ainsi que durant certains congés scolaires.** Il est conçu pour offrir un cadre bienveillant, inclusif et sécurisant, où chaque enfant peut grandir, apprendre et s'épanouir tout en s'amusant.

Les enfants ont la liberté de choisir leurs activités en fonction de leurs envies : qu'il s'agisse de participer à des jeux, de s'adonner à des activités manuelles ou simplement de profiter d'un moment de détente. L'accueil se veut un espace où chaque enfant trouve sa place et évolue à son propre rythme.

Notre mission est de proposer **un service de qualité, fondé sur l'écoute, la bienveillance et la diversité des activités, tout en offrant un soutien aux familles.** L'équipe « Les Enfants d'abord » crée un lien entre l'école, la maison, les professeurs et les parents.

Art.4 du Code de qualité de l'accueil *: « Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. »*

Administration communale d'Attert
107, Voie de la Liberté
6717 ATTERT

Personnes de contact :

Échevine de l'accueil extrascolaire :
Mme ANTOINE Amélie
0498/33.66.31

Responsable de projet :
Mme RENSON Marie-Myriam
0472/03.40.01

Coordinatrice ATL :
Mme THIELTGEN Marie-Elisa
0485/21.25.17

Cadre légal

Ce projet d'accueil a pour référence légale le **Code de qualité de l'accueil qui est fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 31 mai 1999, modifié le 17 décembre 2003.**
Il sera remis à jour au plus tard tous les trois ans et transmis, comme le prévoit le cadre, à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E) qui joue un rôle d'accompagnement et de rétribution de la subvention de fonctionnement dans le cadre d'un agrément et de l'ouverture au droit à ladite subvention.

Objectifs généraux

Notre projet s'articule autour de plusieurs objectifs clés :

Sécurité et bien-être

Garantir un environnement sécurisé tant sur le plan physique qu'émotionnel. Les enfants doivent se sentir en sécurité, valorisés et écoutés.

Développement personnel

Encourager l'autonomie, la créativité, et permettre à chaque enfant d'exprimer sa personnalité. L'objectif est de les accompagner dans leur développement en tant qu'individus responsables et épanouis.

Socialisation et respect

Favoriser les interactions positives, l'entraide et la sensibilisation au respect des différences. Les enfants apprennent à vivre ensemble dans le respect de l'autre, en s'ouvrant à la diversité.

Inclusion et accessibilité

S'assurer que toutes les activités soient accessibles à chaque enfant, quels que soient ses capacités, ses besoins ou son contexte social et familial.



Organisation de l'accueil

Les enfants sont accueillis par une équipe d'accueillant(e)s. Ce personnel est dans la mesure du possible attaché au milieu d'accueil durant toute l'année scolaire.

Durée de l'accueil	Age des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3h consécutives ou après l'école jusque 19h		18 enfants
Plus de 3h, en dehors de l'école	Moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

Ces taux d'encadrement prescrits par la règlementation sont indicatifs.
En présence de plus de six enfants, le pouvoir organisateur garantit la présence minimum de deux accueillant(e)s ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention.

Participation financière

Accessibilité financière

Art.11 du Code de qualité de l'accueil *: « Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant. »*

L'accueil extrascolaire est accessible moyennant une participation financière des parents conformément au règlement de l'accueil extrascolaire.

En cas de difficultés financières, des solutions d'aides adaptées peuvent toujours être examinées par le CPAS de la commune.
La participation financière à l'accueil extrascolaire communal est une redevance communale.

Déroulement d'une journée type par implantation

Chaque implantation propose des activités variées et adaptées aux besoins et aux centres d'intérêt des enfants. Voici un aperçu des activités envisagées dans chaque école :

Attert

LE MATIN, les enfants arrivent dans le calme, et nous leur proposons des **activités apaisantes**, telles que le dessin ou la lecture ou des jeux de société. Cela leur permet de commencer la journée en douceur.
LE SOIR, après le goûter, les enfants peuvent choisir de faire leurs devoirs de manière autonome, sous notre surveillance, sans intervention de notre part. Ceux qui préfèrent se détendre peuvent participer à des **activités de bricolage créatif ou profiter de jeux libres.**
Nous encourageons les activités en extérieur pour que les enfants puissent se dépenser, profiter de l'air frais et renforcer leurs interactions sociales dans un cadre naturel. Ces moments en plein air leur offrent l'opportunité de se défouler tout en s'amusant dans un environnement sécurisant.
Les enfants sont **répartis en groupe les soirs et les mercredis après-midi** : un groupe reste à l'intérieur pour participer à une activité manuelle, tandis que l'autre est dehors. Les enfants peuvent choisir entre les deux options. Cependant, cette vision n'est pas fixe. Elle sera évaluée par l'équipe en fonction du nombre d'enfants accueillis, du nombre d'accueillant(e)s, des activités proposées, du rythme et des besoins des enfants.

Art. 6 du Code de qualité de l'accueil *: « Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants. »*

Metzert

LE MATIN, nous instaurons **un moment de tranquillité et d'échanges** pour permettre à chaque enfant de commencer sa journée en douceur. Pendant cette période, nous encourageons des **activités relaxantes** telles que la lecture, le dessin et les jeux de société, favorisant ainsi la concentration et la créativité.

LE SOIR, après avoir pris leur goûter, les enfants ont l'occasion de **profiter de l'extérieur.** Ce moment de jeu en plein air est essentiel pour leur permettre de se dépenser et d'interagir avec leurs camarades. En cas de mauvais temps, les enfants peuvent se tourner vers des **jeux libres à l'intérieur**, où ils peuvent choisir parmi une variété d'activités. Les enfants participent également à la décoration du local de l'accueil pour qu'ils se sentent bien dans ce local de vie.

Le mercredi après-midi, un moment de décompression (30 minutes) est prévu pour que les enfants se défoulent avant le diner. Ensuite un thème est proposé. Chacun est libre d'y participer. Ceux qui ne souhaitent pas participer peuvent jouer dans le calme avec les jeux de l'accueil.
Cela leur offre la **liberté d'explorer leurs intérêts tout en développant leur autonomie et leur esprit de groupe.**

Nobressart

Nous nous adaptons aux envies des enfants. Nous privilégions l'extérieur au maximum. Ce temps permet au enfants de se défouler dans la cour, où divers jeux et matériel sont mis à leur disposition pour leur permettre de s'amuser librement. Pour ceux qui préfèrent les activités en intérieur, une large gamme de jeux est également accessible.
Chaque enfant est libre de choisir l'activité qui lui plaît. Rien ne lui est imposé, il a la possibilité de suivre ses envies.
Des ateliers de bricolage sont proposés et accessibles à tous, et du matériel pour le dessin est toujours disponible pour ceux qui souhaitent exprimer leur créativité.
Si un enfant souhaite que nous participions à son jeu, nous sommes également ravis de jouer avec lui et de partager ces moments.

L'objectif est de créer un environnement où chaque enfant se sent libre de choisir son activité et d'interagir à son propre rythme, tout en bénéficiant de notre accompagnement bienveillant.

Tontelange

Nous favorisons **les activités en plein air**. Les enfants ont alors accès à divers équipements tels que des vélos, des ballons, et d'autres jeux extérieurs, leur offrant la possibilité de se dépenser et de s'amuser en toute liberté.

Lorsque le temps ne permet pas de rester dehors, nous adaptons nos activités selon un programme varié tout au long de la semaine :

- ***Lundi*** : Nous nous rendons à la salle de gym, pour des activités dirigées. Les enfants participent à des jeux organisés, axés sur la coopération, la motricité ou des défis en équipe.
- ***Mardi*** : La journée est dédiée aux activités dirigées. Nous organisons des ateliers variés, comme des séances de pâtisserie ou d'autres activités manuelles et créatives, permettant aux enfants d'apprendre tout en s'amusant.
- ***Mercredi*** : Nous profitons de l'après-midi pour organiser des **balades à l'extérieur**, dans notre village et ses environs. Ces sorties permettent aux enfants de découvrir leur environnement tout en prenant un bol d'air frais.
- ***Jeudi*** : Nous organisons des ateliers d'activités manuelles et de bricolage. Les enfants qui préfèrent des activités plus libres ont accès aux jeux de l'accueil.
- ***Vendredi*** : La semaine se termine avec des jeux libres et des jeux de société. Les enfants peuvent se détendre, jouer entre eux ou avec les animateurs dans une atmosphère plus calme et conviviale.

Cette organisation offre un équilibre entre moments de liberté, créativité et activités physiques, tout en respectant les rythmes et les besoins des enfants.

Art. 8 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants. »*

Thiaumont

Lorsque le temps est agréable, nous prenons le goûter à l'extérieur, dans la plaine, afin que les enfants puissent profiter de l'air frais. Si les conditions météorologiques ne le permettent pas nous prennons le goûter à l'intérieur dans une ambiance conviviale.
Nous avons toujours des activités de bricolage prêtes à disposition pour les enfants les plus intéressés et créatifs. Nous renouvelons régulièrement notre stock de dessins pour suivre l'actualité des enfants.. L'accès à divers jeux est également libre, notamment des jeux de société, des LEGO, du coin cuisine, poupées, voitures, et bien d'autres encore, permettant à chaque enfant de choisir ce qui lui plaît.

Lorsque le groupe d'enfants est plus réduit, nous en profitons pour organiser des parties de jeux de société ensemble, créant ainsi **des moments d'échange et de complicité.** En revanche, lorsque le groupe est plus nombreux, nous divisons les enfants en deux groupes afin de faciliter la gestion des activités. Un des groupes se rend alors dans la salle de gym pour se défouler et participer à des jeux physiques adaptés à leur âge.
Nous avons également récemment aménagé une pièce dédiée à la détente. **Ce coin calme est conçu pour offrir aux enfants un espace où ils peuvent se relaxer en lisant un livre, en discutant tranquillement, ou simplement en se reposant.** Cette pièce sert également pour la sieste des plus petits, leur offrant un environnement paisible et propice au repos.
Le mercredi, lorsque le temps le permet, nous organisons des **balades dans le village**, permettant aux enfants de découvrir leur environnement tout en prenant un bon bol d'air. Cette sortie hebdomadaire est un moment de décompression apprécié, qui alterne avec les activités plus calmes et créatives de l'accueil.

Cette organisation flexible permet de répondre aux besoins variés des enfants, qu'ils aient envie de se dépenser, de se détendre ou de s'adonner à des activités créatives.

Heinstert

L'accueil propose une variété d'activités adaptées aux besoins et aux envies des enfants. Ils ont la possibilité de participer à des jeux libres, des ateliers de bricolage, des séances de bingo, ainsi que des jeux de société et d'éveil. Les enfants peuvent également profiter des jeux d'extérieur.
Les accueillant(e)s prennent un réel plaisir à jouer avec les enfants, notamment lors des parties de jeux de société ou d'autres activités ludiques, renforçant ainsi les moments de partage et de convivialité.
De temps en temps, nous nous rendons au city stade avec les enfants. **Cet espace leur permet de se dépenser pleinement à travers des activités physiques, tout en offrant un cadre sécurisé où ils peuvent courir, jouer et se défouler en groupe.**

Cette alternance entre moments calmes et moments plus dynamiques favorise leur équilibre et leur bien-être.

Art. 10 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. »*

Enova

À leur arrivée à l'accueil, chaque enfant est invité à ranger ses affaires soigneusement sur les porte-manteaux dédiés à cet effet. Une fois installés, les enfants sont **libres de choisir parmi plusieurs activités selon leurs envies et préférences.**
Ils peuvent profiter des jeux d'extérieur, participer à des ateliers de bricolage, dessiner ou encore laisser libre cours à leur créativité à travers d'autres activités artistiques ou manuelles. Nous privilégions l'autonomie et le choix des activités.

L'objectif est de leur offrir un environnement où ils se sentent autonomes, tout en stimulant leur imagination et leur capacité à s'organiser.

Art. 7 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques. »*

Nothomb

Nous adaptons nos activités en fonction des groupes d'âge. Nous sortons par tous les temps au moins 15 minutes par jour.
Pour ceux qui souhaitent faire leurs devoirs, nous mettons à leur disposition une salle attenante à l'accueil, où ils peuvent travailler en autonomie. Bien que nous soyons présents pour surveiller, nous n'intervenons pas directement dans la réalisation de leurs devoirs, favorisant ainsi leur indépendance et leur sens des responsabilités.
Des jeux de société et des coloriages sont à disposition. Les enfants peuvent se servir, mais avant de partir ils doivent ranger ce avec quoi ils ont joué.
Le mercredi, dès que le temps le permet, nous organisons **des sorties en balade pour offrir aux enfants une pause en plein air, leur permettant de découvrir les environs tout en se dépensant.**
Pour ceux qui préfèrent rester à l'intérieur, nous proposons des ateliers de bricolage accessibles à tous, laissant à chacun la liberté de choisir l'activité qui lui plaît.

Cette organisation flexible permet à chaque enfant de s'épanouir selon son âge et ses préférences, tout en leur offrant des moments d'autonomie et d'apprentissage dans un cadre bienveillant.

Points communs

Art. 1 du Code de qualité de l'accueil : *« Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le lieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées. »*

Dans chaque structure d'accueil, **les accueillant(e)s élaborent, en collaboration avec les enfants, un ensemble de règles de vie communes.**
Ce processus participatif permet à chacun, enfant et accueillant(e), de **s'impliquer activement dans la définition du cadre de vie.**
Une fois les règles établies, elles seront formalisées par la signature de chaque participant. Pour les plus jeunes, une empreinte ou un dessin pourra symboliser leur engagement. **Ainsi, chaque personne s'engage à respecter ces règles. Elles seront également communiquées aux parents ou responsables légaux afin qu'ils en prennent connaissance.**

De plus, les enfants sont encouragés à prendre part à la vie collective en contribuant à diverses tâches organisationnelles, telles que le rangement des jeux et la remise en ordre des locaux et du matériel. Cette participation favorise leur autonomie et renforce leur sens des responsabilités, tout en instaurant un esprit de coopération et de respect du cadre de vie commun.

Art. 5 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil contribue au développement de la sociabilisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. »*

Les accueillant(e)s veillent à faciliter la transition entre le temps familial et scolaire, et l'arrivée ou le retour des enfants dans l'accueil extrascolaire. **Une communication continue avec les familles et l'école est essentielle, car les accueillant(e)s jouent un rôle de lien entre ces deux environnements, assurant ainsi une prise en charge cohérente et adaptée aux besoins de chaque enfant.**

Art. 3 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant-e-s avec l'enfant. »*

Les parents ou responsables légaux sont des partenaires essentiels pour le bon fonctionnement du programme. Leur implication et leur collaboration permettent d'**assurer une prise en charge adaptée et de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.** En partageant leurs attentes, leurs préoccupations et leurs retours d'expérience, ils contribuent à enrichir l'accompagnement éducatif et à créer un environnement stimulant et bienveillant pour tous les enfants.

Art. 17 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant. »*

Dans le souci d'assurer une qualité d'accueil optimale, les parents ou responsables légaux qui confient leur(s) enfant(s) sont invités à partager leurs avis et suggestions auprès de la responsable de projet et/ou des accueillant(e)s. Cette démarche participative permet d'adapter continuellement le service aux besoins et attentes des familles.

Art. 15 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient. »*

Les parents ou responsables légaux sont également invités à informer les accueillant(e)s des habitudes et des besoins spécifiques de leur(s) enfant(s), afin de garantir une prise en charge personnalisée et adaptée.
Les accueillant(e)s veillent à :

- Informer, sur demande, les parents sur le déroulement de la journée de leur(s) enfant(s).
- Prendre en compte les attentes des parents.
- Prendre en compte les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli en tenant compte des situations particulières.

Art. 12 du Code de qualité de l'accueil : *« Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne. »*

Art. 16 du Code de qualité de l'accueil *: « Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponible tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non. »*

Encadrement

Équipe d'accueillant(e)s

Chaque accueil dispose d'**une équipe qualifiée ou en cours de formation.** Chaque accueillant(e) est responsable de l'animation et de la mise en place des activités tout en veillant à la sécurité des enfants. Nous respectons un ratio adéquat accueillant(e)/enfant pour garantir un encadrement optimal.

> ***Art 13 du Code de qualité de l'accueil :*** *« Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé. »*

Formations individuelles

Les accueillant(e)s **disposent d'un diplôme reconnu par l'ONE ou d'une qualification de base et suivent régulièrement différentes formations reconnues par l'ONE.** Les accueillant(e)s et responsables de projet poursuivent une formation continuée d'environs **cinquante heures par période de trois ans.** Les formations sont choisis en fonction des besoins rencontrés par les accueillant(e)s.

> ***Art 14 du Code de qualité de l'accueil :*** *« Le milieu d'accueil encourage les accueillant-e-s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant. »*

Formations collectives

Des formations collectives sont organisées avec l'ensemble des accueillant(e)s des différents milieux d'accueils. Ces journées sont mises en place la semaine avant la rentrée scolaire.

Réunions d'équipe

Afin d'établir un fil conducteur entre les différents accueils, de permettre aux accueillant(e)s d'échanger leurs expériences professionnelles et d'avoir un suivi des activités, **des réunions de coordination avec la responsable de projet et la coordinatrice ATL sont organisées mensuellement.**

Le devoir de discrétion

Les accueillant(e)s sont tenues au **devoir de discrétion. Elles/ils ne divulguent pas ce qui leur a été confié par l'enfant, les parents et/ou les professionnelles (instituteurs, directrice/teur, …).**
Toutefois, si une attitude ou un comportement est interpellant, les accueillant(e)s sont tenu(e)s d'en faire part aux personnes compétentes.

Suivi et Évaluation

Évaluation continue

Des bilans réguliers sont mis en place pour évaluer la pertinence et l'impact des activités proposées. Les évaluations sont basées sur les retours des enfants, des parents et des accueillant(e)s.

Feedback des enfants

Nous créons des moments d'échange où les enfants peuvent exprimer leurs avis, leurs envies et proposer des idées pour les activités futures.

Amélioration continue

Les résultats des évaluations permettent d'adapter le programme d'accueil aux besoins évolutifs des enfants et des familles, en assurant une amélioration continue du service.

Conclusion

Le service communal d'accueil extrascolaire « Les Enfants d'abord » s'engage à offrir **un cadre propice au développement global de chaque enfant, en proposant une large palette d'activités éducatives et ludiques.** Nous visons à soutenir les familles tout en renforçant les liens sociaux au sein de la communauté.

Ce projet est un document vivant, ajusté en fonction des retours des utilisateurs et des besoins changeants. Une réévaluation annuelle permettra de maintenir sa pertinence et son efficacité.